

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N°32_2026**

Date de convocation : 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

Présents : BIBES Christine, BUGEAUD Agnès, CANDAU Jean-Marc, CLAVÉ Nathalie, CLAVÉ Nicolas, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, JOUANY Dorothée, LATASSE Emmanuel, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PRINCE Jean-François, SAINT-JEAN Pauline, SONNEVILLE Jean-Luc, SOTOM Stéphan

Absents excusés et représentés : BAILHET David (a donné pouvoir à BUGEAUD Agnès), PENABAYRE Joanie (a donné pouvoir à MASSAROTTO Philippe), LEREDE Annabelle (a donné pouvoir à JOUANY Dorothée)

Secrétaire de séance : CLAVÉ Nicolas

OBJET : SYDEC AFFAIRE N° 059878 – REMPLACEMENT DES BORNES AVENUE DE LA CHALOSSE

Rapporteur : Pierre MALLET, Maire de Benquet.

Monsieur le Maire expose l'étude proposée par le SYDEC dans le cadre du remplacement des bornes d'éclairage sur le chemin piétonnier avenue de la Chalosse.

L'étude technique et le plan de financement réalisés par le SYDEC montrent un montant estimatif TTC des travaux à 21 881 € et la participation totale de la collectivité sur ces travaux à 8 306 €.

Considérant qu'après examen, le plan de financement proposé par le SYDEC a été jugé conforme aux capacités financières de la collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** le plan de financement de l'affaire N°059878 et de s'engager à rembourser, sur ses fonds propres, le montant de la participation communale qui s'élève à environ 8 306 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et formalités se rapportant à la présente délibération.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,